

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1861.

PROJET D'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE ⁽¹⁾.

SIRE,

La présence de Votre Majesté au milieu de nous, rappelle qu'au Roi la patrie doit, après des souffrances séculaires, trente années d'indépendance, de paix et de liberté.

Glorieuse dette que notre gratitude s'énergueillit de payer !

Le temps a fortifié et resserre chaque jour les liens d'une affection et d'une confiance fondées sur la reconnaissance populaire.

Nous nous félicitons, Sire, des bons rapports maintenus entre la Belgique et les pays étrangers. Ce maintien prouve avec quelle intelligente loyauté le Belge pratique les devoirs de droit public qu'impose la neutralité.

Interprète fidèle des sentiments du pays, la patriotique cité de Liège a chaleureusement acclamé l'heureuse rencontre des princes illustres qui président si noblement aux destinées de nations sœurs et amies; de nations qu'unissent non-seulement des rapports de bon voisinage, désormais affermis, mais encore l'amour commun de l'indépendance nationale et des libertés publiques.

Les barrières fiscales divisent les peuples à l'encontre de leur intérêt véritable. L'abaissement graduel de ces obstacles mène à l'union de jour en jour plus intime de la grande famille européenne. La Chambre des Représentants a applaudi aux traités précédents qu'inspirait cette pensée fraternelle. Elle étudiera avec une bienveillante attention les propositions que lui fera le Gouvernement pour étendre à d'autres États l'heureuse influence de ces conventions.

L'accord des pouvoirs publics n'a jamais cessé d'être assuré aux mesures propres à développer sur notre sol le commerce, l'agriculture et l'industrie. Dès lors, et de concert avec Votre Majesté, nous continuerons à favoriser le travail national par le complément de nos voies de communication et de transport.

La Chambre s'associe à l'espérance que le déficit laissé par l'état de nos récoltes

(1) Discours du Roi, n^o 1.

La commission, présidée par M. VERVOORT, était composée de MM. DE NAEYER, DOLEZ, ORTS, J. LEBEAU, VANHUMBEECK et DEVAUX.

sera facilement comblé, grâce au régime libéral adopté par notre législation sur les céréales. Les conditions normales du régime alimentaire de nos braves populations ouvrières ne seront pas troublées. Nous en exprimons la douce confiance.

Les lois importantes déjà présentées et celles que Votre Majesté nous annonce, feront l'objet de nos délibérations actives.

La réforme des lois de milice surtout rencontrera un accueil favorable, si, corrigeant, comme nous n'en doutons pas, les vices du système actuel, elle assure, d'une part, une équitable compensation à ceux qui consacrent leurs plus belles années au noble métier des armes pour le service de l'État, et fortifie, d'autre part, la bonne constitution de l'armée, digne, à tous égards, de notre sérieuse sollicitude.

Le succès obtenu dans les rangs de la garde civique par l'institution du tir national, atteste chez elle le désir d'élever son instruction à la hauteur de son patriotisme et de son zèle. Le tir national attend néanmoins un complément légitime et urgent : l'armement convenable de notre milice citoyenne.

L'enseignement public à tous les degrés, les lettres, les sciences et les beaux-arts ont droit à l'appui sympathique et persévérant du Gouvernement et de la Législature. Il peuvent compter sur cet appui dans l'avenir comme par le passé. Les hommes de talent qui ont concouru, par leurs œuvres, à embellir l'exposition d'Anvers, ont répondu à la sollicitude du Gouvernement. Le pays, dans ces solennités périodiques, aime à montrer brillante et sans cesse rajeunie l'antique renommée de l'école flamande.

Nous le constatons avec fierté, Sire, la ville de Rubens et de Van Dyck a magnifiquement prouvé aux artistes de tous pays que notre métropole commerciale est aussi la métropole des arts.

Nous nous réjouissons avec Votre Majesté de pouvoir, malgré la crise, envisager sous un aspect favorable la situation financière.

La révision des opérations cadastrales et celle de la loi sur la contribution personnelle donneront satisfaction à des réclamations fondées.

L'honneur des institutions représentatives, l'honneur de toutes les opinions, l'honneur du pays commandent de prévenir et de réprimer au besoin les abus qui se sont révélés dans l'exercice des droits électoraux.

En toute circonstance la Chambre a flétri ces désordres autant que le permettait l'étendue de sa prérogative constitutionnelle.

Les biens affectés aux études et au temporel des cultes sont laïques ; le pouvoir civil est comptable envers la société de leur bonne gestion. Les lacunes que présente la législation qui les régit aujourd'hui une fois constatées ne peuvent être tolérées davantage sans défaillance vis-à-vis d'un devoir social.

La loi d'organisation judiciaire était depuis longtemps attendue. La Chambre l'examinera avec la volonté sincère de prouver une fois de plus à l'un des grands pouvoirs de l'État, ses sentiments sympathiques.

Une session qui doit être féconde en résultats utiles s'ouvre devant nous, Sire. Pour conquérir ces résultats, la modération et la fermeté qui n'exclut pas le calme, inspireront nos délibérations.

Dieu en sa justice, ne dispense pas ses bénédictions aux peuples dans la mesure du nombre ou de territoire. Dieu fait plus souvent de sa protection

toute puissante la récompense d'une marche constante, continue et sage vers le progrès, c'est-à-dire vers le bien. Les nations libres, quoique faibles, commandent alors l'estime et imposent le respect, sans exciter les craintes ou les défiances.

Une politique progressive, mais étrangère aux idées de réaction comme à l'esprit d'aventures, la seule vraiment conservatrice, a préservé naguère la Belgique des bouleversements qui ébranlèrent l'Europe.

Cette politique fait encore aujourd'hui notre honneur comme notre sauvegarde, et, la Chambre aime à le redire, la gloire en revient pour une large part à Votre Majesté. Cette même politique inspire le Gouvernement, lorsqu'il nous montre son noble but : consolider en la perfectionnant de plus en plus l'œuvre nationale, entreprise en commun par le peuple et par le Roi. Ce but, Sire, nous voulons aussi l'atteindre. Le concours actif et bienveillant réclamé de notre confiance, est acquis tout entier au Gouvernement de Votre Majesté.
